

# PROJET PEDAGOGIQUE

2017-2018



**MAISON**  
**POUR**  
**TOUS**  
**BAR SUR AUBE**  
Centre Social

Par

Jérémy Vasseur, Directeur du Club Enfants

MPT Centre Social de Bar-Sur-Aube

5 rue Abbé Riel

10200 BAR-SUR-AUBE

Tél. : 03.25.27.31.25

[www.enfants.mpt-barsuraube.fr](http://www.enfants.mpt-barsuraube.fr)

# SOMMAIRE

I.	La présentation de la structure .....	2
A.	L'organisateur .....	2
B.	L'environnement.....	3
C.	La responsabilité de l'accueil de loisirs .....	3
D.	L'inscription et les tarifs .....	4
E.	Les moyens .....	5
II.	Le fonctionnement .....	7
A.	La composition de l'équipe d'animation .....	7
B.	Les objectifs .....	7
C.	Les thèmes & les histoires vivantes .....	9
D.	Les principaux projets de l'année .....	9
E.	La répartition des enfants .....	11
F.	Une journée type de l'accueil de loisirs les mercredis .....	11
G.	Une journée type de l'accueil de loisirs en période de vacances scolaires ...	12
H.	Les Règles et la sécurité.....	14
I.	Les points non négociables.....	16
J.	Les points négociables.....	16
K.	Les intervenants extérieurs .....	16
L.	Le rôle et les fonctions de l'équipe pédagogique .....	17
M.	Les moyens d'évaluation .....	18
	Annexe.....	19



## I. LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE

### A. L'ORGANISATEUR

**Maison Pour Tous centre social de Bar-sur-Aube**

**5 rue Abbé Riel**

**10200 BAR-SUR-AUBE**

**Tél. : 03 25 27 31 25**

**mpt-barsuraube@wanadoo.fr**

**www.mpt-barsuraube.fr**



La Maison Pour Tous est une association loi 1901 créée en 1967 dont la volonté est d'offrir aux jeunes et aux adultes un lieu d'animation, un espace de rencontre et d'échanges ainsi qu'un accès à la culture. La politique de la ville concernant la jeunesse n'a été confiée à la M.P.T. qu'en 2007 ; le centre de loisirs, géré par l'Association familiale, a alors rejoint la M.P.T. à cette date. Elle est agréée Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et est fédérée au réseau des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de l'Aube.

Elle est présidée par Francis PARISOT (jusqu'en octobre 2017) et sous la direction de Yann FOREST.

- Les finalités : la M.P.T. veut par son projet associatif...
  - Permettre l'accès aux activités sportives et culturelles à tous les publics notamment à ceux vivant dans une situation sociale difficile ou en situation de handicap.
  - Permettre le brassage social, intergénérationnel et créer du lien social.
  - Permettre la prise de responsabilité.
  - Être un lieu d'expression des différentes cultures.
  - Favoriser la rencontre.
  
- Elle souhaite poursuivre son engagement social dans les années à venir en voulant :
  - Renforcer l'accompagnement des publics en difficultés (handicap, etc.)
  - Prendre davantage en compte la famille.
  - Être au service de la vie associative tournée vers la population.
  - Renforcer la place des bénévoles.

---

## B. L'ENVIRONNEMENT

L'accueil de loisirs est situé au sein des locaux de la M.P.T. Centre Social et dispose donc d'un accès à de nombreuses salles qui seront présentées par la suite (Cf. Schéma des locaux en annexe). Le Club Enfants peut accueillir 70 enfants entre 3 et 11 ans. Les enfants de 2 ans et demi être accueillis à condition que les parents obtiennent une dérogation auprès d'une PMI (celle de Bar-sur-Aube est située au Centre Médico-Social, derrière les Halles du centre-ville).

Le centre fonctionne tout au long de l'année sur les mercredis et les périodes de vacances scolaires (zone B). L'accueil s'effectue à la demi-journée ou bien en journée complète ; il peut comprendre le repas du midi et le goûter de 16 heures. La structure ouvre ses portes à partir de 11h45 les mercredis et de 7h15 en période de vacances scolaires. La fermeture se fait à 18h30.

L'accueil de loisirs est localisé dans le centre-ville de Bar-sur-Aube ; une commune comptant plus de 5 000 habitants. Elle est située au Sud-Est du département de l'Aube (10) dans la région Grand-Est (anciennement Champagne-Ardenne). La commune est desservie par la ligne de voie ferrée Bâle-Paris. Elle se trouve à près d'une heure de route de l'agglomération Troyenne (Aube, 10) et à quarante-cinq minutes de Chaumont (Haute-Marne, 52).

---

## C. LA RESPONSABILITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est responsable de chaque enfant adhérent dès qu'il est confié aux animateurs présents dans la structure. Pour le départ, les enfants sont confiés à la personne chargée de les récupérer. Aucun enfant n'est autorisé à quitter le centre de loisirs seul excepté si les parents ou tuteurs légaux ont fourni au responsable un document écrit daté et signé autorisant cela et que ce dernier ait au moins 9 ans.

Lors de l'inscription, les familles peuvent définir les personnes susceptibles de venir chercher leur(s) enfant(s). Si une autre personne devait exceptionnellement se charger de la récupération des enfants, il est nécessaire que le responsable ait été averti auparavant et de préférence avec une trace écrite. L'équipe d'animation réserve le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants sauf sur ordonnance et avec leur emballage complet.

## D. L'INSCRIPTION ET LES TARIFS

Le coût de l'adhésion s'élève à 7€ par enfant (passage à 8€ courant 2017) pour l'année en cours, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 au 30 Juin 2018. Le dossier d'inscription doit contenir les éléments ci-dessous pour être complet :

- Une fiche de renseignement
- Une fiche sanitaire de liaison
- Une photocopie du carnet de vaccination à jour (vaccins obligatoires minimum, soit le DPT)
- Un accusé de réception et d'acceptation du règlement intérieur du centre de loisirs
- Une notification de droit à l'aide aux vacances et temps libres obtenu (si la famille en bénéficie) ou encore le numéro d'allocataire CAF ou MSA.
- *(Facultatif)* Un Projet d'Accueil Individualisé pour la mise en place d'aménagement et/ou prise en charge particulière des enfants ayant des problèmes de santé ou en situation de handicap.

Des plaquettes du programme sont mises à disposition environ trois à quatre semaines avant le début des vacances scolaires et sont distribués à la M.P.T. Centre Social, dans les écoles, chez des partenaires ainsi que chez des commerçants de la commune de Bar-sur-Aube. De plus, le programme est affiché dans la structure ainsi que sur le site internet de l'association.

Les inscriptions peuvent se faire soit en ligne via notre site internet, soit en remplissant une feuille d'inscription à remettre directement à notre secrétariat, soit téléphoniquement en dernier recours.

En ce qui concerne les mercredis, l'inscription doit être faite 48h à l'avance au plus tard ; au-delà, la prise en charge de l'enfant ne serait pas garantie.

Pour les vacances scolaires, les périodes d'inscriptions sont fixées entre chaque vacance. Il est toujours possible de s'inscrire après les dates officielles d'inscriptions mais la prise en charge des enfants ne serait garantie dans un soucis de recrutement d'animateurs(-trices) supplémentaires.

La validation d'une inscription est prise en compte si le dossier est complet et dès que les journées et/ou demi-journées de présence de l'enfant ont été payées.

Pour toute modification concernant la venue de l'enfant, il est nécessaire de prévenir au plus tard 48h à l'avance (restauration comprise). En cas d'imprévu (maladie, etc.), il est nécessaire de transmettre un justificatif.

Toute absence non signalée et/ou injustifiée est facturée. En effet, les repas commandés ont un coût ; il en va de même pour le recrutement d'animateurs supplémentaires variable en fonction du nombre d'enfants inscrits.

La CAF et la MSA peuvent verser une aide dès que l'enfant est accueilli une journée complète avec repas au centre de loisirs. Une famille peut bénéficier de cette aide en fonction des critères de la CAF (Cf. tableau).

Sur demande de la CAF, une augmentation de nos tarifs sera effective à partir des vacances d'été 2017. Il n'y aura toutefois plus de suppléments obligatoires dans la participation aux sorties organisées. Si des

sorties sont organisées, le centre reste ouvert aux enfants qui ne partent pas dès que cela est possible (se renseigner auprès de l'équipe avant l'accueil).

**Tarifs en vigueur à  
partir du 10 juillet 2017 :**

Tranche Quotient Familial						
	Enfants de Bar sur Aube			Enfants de l'extérieur		
	Journée sans repas	Journée avec repas	½ avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	½ avec repas
De 0 à 300	0,70 €	0,90 €	0,80 €	2,90 €	4,50 €	3,65 €
De 301 à 500	1,60 €	2,40 €	2,00 €	3,50 €	5,40 €	4,40 €
De 501 à 700	3,10 €	4,90 €	4,00 €	4,20 €	6,60 €	5,30 €
De 701 à 900	4,00 €	5,90 €	4,80 €	5,40 €	7,95 €	6,40 €
De 901 à 1100	6,20 €	10,20 €	8,20 €	7,30 €	11,90 €	9,60 €
> 1101	7,55 €	12,25 €	9,85 €	8,80 €	14,30 €	11,90 €
Demi-journée	1 journée divisée par 2					
Repas		5,00 €			5,00 €	

Concernant les camps et séjours de 3 jours minimum et de 6 jours maximum, la CAF et la MSA peuvent aussi verser une aide selon le quotient familial. De plus, tout enfant baralbin de 4 à 16 ans peut aussi bénéficier d'un bon mairie (à obtenir auprès de notre secrétariat) de 4,10€ par jour dans la limite de 15 jours par an.

## E. LES MOYENS

### 1. Les locaux et moyens de transport :

Les locaux de la M.P.T. Centre Social mis à disposition par la commune de Bar-sur-Aube comprennent deux salles d'activités principalement destinée aux primaires et aux maternelles, une salle de ludothèque, une salle préfabriquée, une salle de musique (en période de vacances scolaires seulement), une cour avec préau et des sanitaires. Elle dispose aussi de zones de stockage de matériels, exclusivement accessibles au personnel, dans la cour ainsi qu'aux étages du bâtiment.

Par le biais de la commune de Bar-sur-Aube, la M.P.T. peut aussi avoir un accès à différents espaces notamment au complexe sportif, à la médiathèque et utiliser un minibus, véhicule à 9 places (sur réservation auprès du COSEC et dans la limite des disponibilités).

Par le biais du lycée Gaston Bachelard, une convention est signée et nous permet d'utiliser un deuxième minibus. De plus, il est possible d'accéder à leur ancien gymnase sur demande auprès de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube (CCRB).

La commune dispose aussi d'une gare, nous permettant ainsi un déplacement par les voies ferroviaires. Enfin, nous avons la CCRB et d'autres organismes privées qui nous permettent l'utilisation de cars.

## **2. Les moyens humains :**

- Le conseil d'administration de la Maison Pour Tous Centre Social de Bar-sur-Aube
- Le bureau
- L'équipe d'animation
- Les bénévoles
- Les intervenants salariés
- Des stagiaires Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ), BPJEPS, BAFA, etc...

## **3. Le budget alloué est versé par :**

- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA)
- La commune de Bar-sur-Aube
- Le conseil départemental de l'Aube
- La région Grand-Est
- Les familles adhérentes
- Possibilité d'obtenir des fonds par des organismes / entreprises privés
- Possibilité d'actions d'autofinancement

## **4. Le matériel :**

Le matériel pédagogique et le mobilier sont mis à la disposition des animateurs pour réaliser leurs animations (activités manuelles, culturelles et sportives). Nous fonctionnons beaucoup sur la récupération.

## II. LE FONCTIONNEMENT

### A. LA COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ANIMATION

- 1 directeur DUT Carrières Sociales option ASSC
- 1 directrice adjointe BPJEP
- 1 animatrice BPJEPS LTP chargée du secteur Famille
- 1 animatrice CQP Périscolaire
- 1 animatrice BAFA
  
- Des stagiaires BPJEPS en session de découverte ou en alternance
- Des stagiaires BAFA sont susceptibles d'intervenir
- Des stagiaires FAJ interviennent ponctuellement
- Des jeunes en mission de service civique
- Une jeune en mission de Service Volontaire Européen (SVE)
- Des bénévoles dont certains parents

Dans le cas où la fréquentation serait supérieure à celle estimée, des animateurs et animatrices de confiance, disposant généralement du BAFA ou équivalence, sont embauchés ponctuellement.

### B. LES OBJECTIFS

#### 1. Objectifs principaux :

- **Proposer des activités variées répondant aux besoins des enfants.** Celles-ci peuvent être sportives, culturelles et manuelles ; leur point commun étant l'apprentissage par le jeu.
- **Favoriser l'imaginaire** notamment par l'instauration de thèmes temporaires, par l'usage d'histoires vivantes et/ou par l'aménagement particulier des différentes salles.
- **Permettre aux enfants de choisir leurs activités** afin que ceux-ci s'y investissent au maximum et acquièrent de nombreuses compétences dans un climat favorable.
- **Développer l'autonomie et amener les enfants à se responsabiliser** : participation aux tâches de la vie quotidienne (rangement des activités, préparation du goûter, etc...), mise en place des règles de vie avec eux, évaluation des activités et comportements de tous.

- **Faire entrer les enfants dans un processus de socialisation** tout en valorisant l'entraide, la solidarité et l'esprit d'équipe.
- **Sensibiliser au respect de soi et des autres** : usage d'un langage correct, réparation en cas de dégradation si possible, respecter le rythme de l'enfant, respecter la nature notamment par la récupération et le recyclage, etc.
- **Permettre à l'enfant de devenir un citoyen, de trouver sa place au sein de la structure** en les encourageant par exemple à s'exprimer oralement lors de temps dédiés, par un système de vote ou encore par l'utilisation d'outils pédagogique issus de l'éducation populaire.
- **Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap** par le réaménagement des locaux, la formation de l'équipe d'animation, la mise en place de dispositifs adaptés telle que la prise en charge individuelle des enfants par la présence d'un animateur supplémentaire sur les temps d'activités.
- **Favoriser la participation des familles** : organisation de réunions d'informations, invitation aux grandes manifestations de la M.P.T., aux activités particulières et aux sorties, etc.
- **Développer le système de tutorat** entre pairs, avec le Club Ados, avec les parents, avec les personnes âgées pour favoriser les liens sociaux et permettre de mettre en œuvre une méthode d'apprentissage différente.
- **Renforcer les partenariats** avec les acteurs sociaux, les centres de loisirs du secteur, les autres associations et institutions de la commune et alentours.
- **Créer des passerelles** entre les maternelles et les primaires et entre les primaires et les ados. Construction d'une passerelle entre la crèche et les maternelles.

## 2. Objectifs spécifiques :

- **Développer la connaissance** autour des thèmes et projets mis en place.
- **Amener les enfants à adopter un comportement relevant du domaine de l'écologie** tel que le respect de la nature, le recyclage des déchets, etc...
- **Développer la curiosité** en ouvrant l'horizon artistique et culturel de l'enfant en fréquentant notamment les musées ou en participant à des spectacles (festival de duos, etc...).

---

## C. LES THEMES & LES HISTOIRES VIVANTES

Chaque période de vacances scolaires est dynamisée par l'instauration d'un thème global fixé par l'équipe d'animation ainsi que par la mise en place d'une histoire vivante étroitement liée à ce thème.

En effet, nous portons un grand intérêt à transporter les enfants dans un imaginaire car cela apporte du sens aux activités proposées et permet de créer une ambiance intéressante et agréable. Cette méthode d'animation favorise l'implication des enfants sur l'ensemble des activités que nous menons.

---

## D. LES PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNEE

- **Manifestations :**
  - **Organisation du Grand Défilé d'Halloween** prévu lors des vacances d'Automne avec notamment la construction d'un char, la décoration de la MPT, la circulation dans les rues de la commune pour récolter des friandises, l'accueil du public à la MPT avec un temps de lecture de contes d'Halloween pour les plus jeunes, etc.
  - **Organisation du Carnaval** prévu le deuxième dimanche après les vacances d'Hiver avec notamment la construction d'un ou plusieurs chars, la décoration de la MPT, la circulation dans les rues de la commune avec d'autres partenaires, etc.
- **Actions intergénérationnelles :**
  - **Participation la Semaine Bleue** organisée par la ville de Bar-sur-Aube avec une action autour du lien intergénérationnel. Après un temps de rencontre avec les résidents de structures destinées aux personnes âgées, les enfants participeront à un ou plusieurs ateliers. Un goûter commun est organisé par la suite.
  - **En partenariat avec le Club Bertrand de Bar**, des randonnées pédestres et des cueillettes dans la nature sont organisées sur la période de Mars à Octobre.
  - **En partenariat la maison de retraite La Dhuy**, des ateliers communs sont menées notamment en lien avec le défilé d'Halloween ou encore la Foire aux Fromages.

- **Actions avec les centres de loisirs du secteur :**

- **Un projet culturel inter-centres** avec des séances communes au cinéma Le Vagabond de Bar-sur-Aube accompagnée d'une sensibilisation autour des films diffusés en octobre 2017.
- **Un projet sportif inter-centres** avec des initiations autour d'un sport sélectionné (probablement handball) durant le premier vendredi des vacances de Printemps.
- **Séjours d'hiver et d'été en commun avec les centres de loisirs** de Brienne-le-Château, Vendeuvre-sur-Barse, Colombé-le-Sec, St André-les-Vergers, St Germain, Arcis-sur-Aube avec le soutien de la FDMJC de l'Aube.

- **Projet d'accueil des enfants en situation de handicap :**

- **Renforcer les partenariats en créant un Comité** pour coordonner les actions et proposer des actions adaptées. Ce comité de pilotage pourra s'appuyer sur le collectif « Mes dix doigts » qui coordonne la semaine de la petite enfance. Nous étendrons notre collectif aux structures spécialisées qui souhaitent s'investir dans ces accueils.
- **Communiquer sur les possibilités d'accueil auprès des familles** et auprès des structures adaptées (spécialisées) afin de « faire savoir » que nous travaillons pour accueillir tous les enfants. Nous ne sommes pas en mesure d'accueillir toutes les situations de handicap mais nous travaillons pour renforcer notre accueil.
- **Renforcer le personnel et ses compétences (par la formation)** en travaillant sur des partenariats avec les acteurs locaux (UDAF 10, IME et ITEP, etc). Nous mettons en place un fonctionnement pour qu'un animateur supplémentaire soit présent pour accueillir ces enfants en situation de handicap pendant les temps d'activités et en journée complète les deux derniers jours de chaque semaine à chaque vacance.
- **Travailler le lien avec les familles** pour faciliter la mise en place d'un accueil adapté et plus personnalisé.
- **Créer des passerelles entre les structures de la petite enfance** pour donner la possibilité avec les parents de travailler très en amont l'accueil de leur enfant en situation de handicap.
- **Réaménager matériellement les locaux de la structure** afin de les accueillir dans de bonnes conditions. Un travail avec la ville doit s'établir pour prioriser des éléments de la mise en conformité des bâtiments.

- **Autres projets :**

- **Actions de sensibilisation autour des droits de l'enfant** en collaboration avec le Comité Unicef de l'Aube en novembre 2017 à l'occasion de l'anniversaire de la Convention Internationales des Droits de l'Enfant.
- **Participation au projet « Mes dix doigts »** dans lequel sont mené de nombreuses actions ciblant la petite enfance.
- **Travail sur la place des 10-12 ans** au sein du Club Enfants en développant davantage le système de passerelle avec le Club Ados.
- **Diagnostic, études de théories et mise en pratique de méthodes éducatives** basées sur plusieurs pédagogies nouvelles et sociales.
- **Mise en place de séances d'animations à visée philosophique** pour travailler notamment sur la réflexion, le partage d'idée, l'esprit critique, la communication avec autrui.

---

#### E. LA REPARTITION DES ENFANTS

Les enfants seront répartis en deux tranches d'âge actuellement afin de proposer des activités adaptées à leurs capacités :

- Les 3 à 5 ans représentent les « *P'tits bouts* »
- Les 6 à 12 ans sont les « *Kid's* »

Une passerelle pour les enfants de 5 et 6 ans est mise en place afin que ces derniers découvrent le fonctionnement du secteur « Kids ». Les choix des activités pour ces enfants se voient élargi puisqu'ils ont la possibilité de choisir dans chacune des sections.

Nous travaillons encore sur la place des 10-11 ans car, malgré leur faible nombre, leurs attentes et besoins sont différents. Des ateliers sur le secteur ados leur sont accessibles ponctuellement.

---

#### F. UNE JOURNEE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS

Suite au décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et à la validation du passage à la semaine de 4 jours par le conseil municipal de la commune de Bar-sur-Aube, le centre de loisirs ouvre sur une journée complète

le mercredi et suit le même fonctionnement qu'une journée type en période de vacances scolaires (*Cf. le point suivant*)

L'ouverture du centre de loisirs le mercredi en période scolaire se fait donc à nouveau à partir de 7h15 et sa fermeture à 18h30.

#### G. UNE JOURNEE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EN PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES

**7h15 – 9h10** : Accueil du matin, pointage<sup>1</sup> et petits jeux encadrés par les animateurs

**9h10 – 9h20** : Rangement du matériel et rassemblement dans les salles

**9h20 – 9h30** : Appel et présentation des activités de la matinée

**9h30 – 11h00** : Activités/ateliers préparés

**11h00 – 11h20** : Rangement des activités et temps libre<sup>2</sup>

**11h20 – 11h30** : Passage aux sanitaires et déplacement à la cantine

**11h30 – 13h00** : Repas (en 2 services pour les *Kid's* selon effectif)

**13h00 – 13h50** : Accueil du midi, pointage et temps calme<sup>3</sup>

**13h50 – 14h00** : Rangement du matériel, appel et présentation des activités de l'après-midi

**14h00 – 16h00** : Activités/ateliers préparés

**16h00 – 16h30** : Rangement des activités, préparation du goûter et temps libre

**16h30 – 16h45** : Goûter

**16h45 – 18h30** : Accueil du soir, pointage, petits jeux encadrés par les animateurs et temps libre

- **L'accueil** :

Les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h15 jusqu'à 9h30 au plus tard. L'accueil du soir débute, quant à lui, vers 16h45 et s'achève à 18h30.

Le matin, les parents et leurs enfants sont accueillis par un animateur à l'extérieur près de l'accueil de la M.P.T. si la météo le permet. Autrement, cet accueil est effectué dans le couloir d'entrée du Club Enfants. L'animateur est chargé de noter l'heure d'arrivée des enfants au quart d'heure près et validera leur présence pour la matinée ainsi que pour le repas du midi.

---

<sup>1</sup> A l'arrivée et au départ des enfants, ceux-ci doivent se présenter auprès d'un animateur.

<sup>2</sup> Temps où l'attention des enfants est relâchée ; ceux-ci peuvent jouer librement avec leurs camarades.

<sup>3</sup> Temps où les enfants doivent se reposer à travers des activités non bruyantes et en faisant une sieste.

Les parents peuvent connaître le programme de la journée, découvrir le menu du jour et obtenir toutes autres informations relatives à la journée d'accueil sur les murs et/ou le panneau d'affichage situées dans le couloir d'accueil du centre de loisirs ou en s'adressant à l'équipe d'animation.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses compagnons et ses animateurs. Il a la possibilité d'exercer diverses activités tels que lire, jouer à des jeux de société, dessiner, échanger avec les autres, etc. Les animateurs doivent jouer avec les enfants dès que cela est possible mais aussi être à l'écoute des parents afin de répondre au mieux à leurs besoins et leurs attentes.

- **Le passage aux sanitaires :**

L'hygiène de soi ne doit pas être négligée et plus particulièrement au moment du repas. Les enfants se rendront aux toilettes avant et après toute activité, avant le repas et le goûter.

Concernant les *P'tits bouts*, un animateur doit toujours être présent devant la porte pour garantir la sécurité des enfants et éviter toutes activités non autorisées dans les locaux tels que des jeux d'eau.

Les plus grands, les *Kid's*, peuvent aller aux toilettes dès qu'ils en ont envie mais non groupés sans la présence d'un animateur. Pour les responsabiliser, ceux-ci pourront accompagner certains *P'tits bouts* sous le regard attentif d'un animateur, prévenu auparavant.

Les enfants de 3 à 5 ans se rendront dans les sanitaires des filles qui disposent de toilettes adaptées. À partir de 6 ans, les garçons se rendent dans les sanitaires qui leur sont destinés.

- **Les temps du midi :**

Pour le déjeuner, les enfants se rendront dans la salle de cantine de l'ancien collège. En cas d'effectif important et afin de favoriser la convivialité et les échanges tout en limitant une hausse importante des décibels, le repas du midi s'effectuera en deux temps : un premier service (de 11h30 à 12h15) incluant l'ensemble des *P'tits bouts* ainsi que la moitié du groupe des *Kid's* ; un deuxième service se fait de 12h15 à 13h00 et concerne les *Kid's* restants.

A l'arrivée des enfants, un self est mis en place : chaque enfant prend une entrée, un plat principal. Le fromage et le dessert sont distribués à la fin des plats précédents à chacun. Pendant le repas, chaque enfant devra goûter chaque aliment.

Chacune des tables élira son « chef de table » qui sera chargé de débarrasser, nettoyer, et ranger les chaises. Dans le cas où un même enfant s'occuperait de cette tâche plusieurs fois sur une même semaine, un animateur désignera lui-même un nouveau chef de table ; ce système évoluera pour accorder davantage de responsabilités et d'autonomie au reste du groupe.

L'accès aux cuisines est formellement interdit aussi bien aux enfants qu'aux animateurs.

- **Le temps d'accueil de l'après-midi :**

Entre 13h00 et 14h00 s'effectue l'accueil des enfants étant inscrits l'après-midi. Pendant cette période, les enfants n'étant pas ou plus à la cantine sont livrés à un temps dit « calme » pour qu'ils puissent se reposer et digérer tranquillement avant d'entamer la seconde partie de la journée.

Pendant ce temps calme, les animateurs proposent des activités peu dynamiques tels que des jeux de société, un accès à la bibliothèque, du dessin, du coloriage, du yoga, des ateliers de philosophies, etc....

- **La fin de journée :**

Entre 16h45 et 18h30 s'effectue l'accueil du soir ; les enfants peuvent exercer des activités libres en présence d'un animateur ou faire de petites activités et jeux avec des animateurs.

Un animateur se chargera de noter les départs et restera disponible pour les enfants et les parents.

---

## H. LES REGLES ET LA SECURITE

- **Les règles de vie :**

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont travaillées avec les enfants et affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement et expliquer aux nouveaux enfants. Elles sont en constante évolution.

- **Les sanctions :**

Le centre de loisirs est un lieu de vie reflétant une partie du monde qui nous entoure. Il s'agit d'un espace dédié aux enfants afin qu'ils puissent pratiquer de nombreuses activités de loisirs, se détendre et apprendre à vivre en société. Les enfants apprennent continuellement et l'erreur est un moyen d'avancer et non pas un obstacle à l'apprentissage. La sanction a donc une visée pédagogique et n'a pas pour vocation de pénaliser.

- Toute sanction se doit d'être justifiée et expliquée à l'intéressé(e), seulement, pour qu'il/elle puisse comprendre et réfléchir sur ses actes et à leur(s) conséquence(s).
- La sanction doit être adaptée à l'acte inapproprié commis. L'âge et la sensibilité de l'enfant doit être pris en compte.
- Il convient de renoncer à une quelconque mise en scène de cette sanction afin d'épargner une situation humiliante qui de surcroît serait susceptible d'aggraver la situation.
- La sanction s'accompagne d'une procédure de réparation en rapport avec l'acte. La réparation est une manière de transformer le pâtir en agir. La réparation n'a de sens que lorsque l'enfant ressent

la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes.

→ La sanction doit être juste et proportionnelle à l'acte commis ; elle s'applique à tous les enfants impliqués dans la faute s'il y en a plusieurs et pas essentiellement à celui pris la main dans le sac.

- **Les sorties :**

Il faut prévoir pour chaque sortie :

→ 2 fiches de sortie listant les noms et prénoms des enfants et accompagnateurs (une pour la direction à laisser dans la structure et une pour les animateurs qui accompagneront). La date et la destination doivent être inscrites sur la liste

Sur ces fiches sont indiqués les horaires de départ et d'arrivée ainsi que la date et la destination. L'information aura été au préalable affichée sur le tableau / mur d'informations pour informer les parents

→ Les fiches sanitaires des enfants qui y participent

→ Une trousse de secours et les médicaments des enfants disposant d'une ordonnance

→ Le goûter, les gobelets, l'eau, le papier toilette, ...

→ Prévoir des vêtements de rechange

→ Sacs plastique pour les enfants malades en car

La préparation des sorties doit être effectuée en majorité la veille par les animateurs référents afin d'éviter d'être dans la précipitation le moment venu et de générer du retard. Le bon sens est de rigueur pour chacune des actions menées durant l'accueil pour ne pas mettre en danger les enfants qui sont sous la responsabilité des animateurs.

- **La procédure d'évacuation**

En cas d'incendie, il est important d'activer le système d'alarme afin d'alerter l'ensemble des personnes présentes au sein du bâtiment. Dès son déclenchement, chaque animateur rassemble les enfants qu'il encadre et fait sortir toutes les personnes qu'il croise lors de l'évacuation.

Les animateurs sont chargés également de rassurer les enfants et s'assurent que personne ne reste en arrière ou ne fait demi-tour. Avant de quitter une salle, les fenêtres et portes auront été correctement fermées.

Enfin, les animateurs les conduisent au point de rassemblement qui se trouve dans la cour de la cantine à l'Ancien collègue, en face de la Maison Pour Tous, puis font l'appel.

Les informations détaillées concernant la procédure d'évacuation sont affichées dans chaque salle.

---

## I. LES POINTS NON NEGOCIABLES

- **Pour les animateurs :**

- Les règles de sécurité
- L'utilisation de produits illicites
- L'utilisation de son téléphone portable pendant son temps de travail à des fins personnelles (hors urgence et tant que la sécurité des enfants n'est pas impactée)
- Les fumeurs ne doivent pas fumer dans les locaux ni dans la cour mais à l'extérieur de la structure hors de la vue des enfants. Cette pause ne doit pas intervenir pendant une activité.
- La tenue de propos racistes, irrespectueux, humiliants...
- Le vocabulaire grossier
- L'impolitesse
- L'usage de la violence
- Le non-respect envers l'enfant et les adultes (collègues, parents, etc.)
- Faire de la garderie au lieu d'animer

- **Pour les enfants :**

- Le vocabulaire grossier
- L'impolitesse
- L'usage de la violence
- La détérioration du matériel
- Le non-respect envers l'adulte et ses pairs

---

## J. LES POINTS NEGOCIABLES

- **Pour les animateurs :**

- Les horaires de travail (le directeur étant informé)
- Le déroulement de la journée type

---

## K. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective, morale et physique

des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique. Un travail de préparation est fait avec les intervenants en amont si nécessaire.

Certaines personnes bénévoles sont amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités. Notre relation avec ces bénévoles doit être de soutien tout en n'oubliant pas qu'ils ne sont pas responsables des enfants.

---

## L. LE RÔLE ET LES FONCTIONS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Le rôle du directeur du centre de loisirs :**

Le rôle du directeur est de gérer et d'encadrer un centre de loisirs ou de vacances et de diriger l'équipe d'animation. Il est le garant de son projet pédagogique et du projet éducatif de l'association. Il élabore avec les enfants et les animateurs une charte de règles de vie interne au centre de loisirs.

Il doit :

- Garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants et des animateurs
- Instaurer un climat de confiance propice à l'épanouissement des enfants et des animateurs
- Créer un bon relationnel avec les parents
- Être disponible
- Recruter et former son équipe d'animation
- Organiser des réunions pour préparer les sorties et activités à venir, discuter des thèmes à aborder et consulter régulièrement son équipe
- Recadrer son équipe le cas échéant
- Évaluer les animateurs et les stagiaires
- Régler les conflits
- Être pédagogue dans ses interventions
- Communiquer et transmettre les informations de la hiérarchie
- Effectuer les tâches administratives quotidiennement
- Prendre en charge les relations avec les partenaires
- Faire respecter la législation

- **Le rôle de l'animateur :**

Il a un rôle éducatif envers les enfants ; il est garant de leur sécurité physique, morale et affective. Celui-ci doit être exemplaire, tolérant, à l'écoute et attentif aux besoins de l'enfant. C'est un adulte référent.

Il doit :

- Être polyvalent et capable de proposer des activités manuelles, culturelles et sportives dans un cadre pédagogique

- Savoir travailler en équipe et écouter autrui
- Respecter et ranger les locaux et le matériel mis à disposition
- Maîtriser ses activités et les adapter aux enfants à sa charge
- Être patient avec les enfants et les autres animateurs
- Savoir se remettre en question et faire son autocritique
- Respecter la législation
- Respecter les enfants et les adultes (parents, collègues, partenaires, etc.)
- Savoir répondre aux demandes des parents

---

## M. LES MOYENS D'ÉVALUATION

Un temps appelé le « **Vivre ensemble** » est organisé lors de temps calmes. L'objectif est à la fois de faire un retour sur les comportements de journées précédentes, d'évaluer les différentes activités mises en place et/ou de sensibiliser les enfants sur des sujets ciblés.

Les informations récoltées permettront d'améliorer l'organisation et de connaître les attentes de notre public.

Des réunions d'équipes sont mises en place chaque mardis matins en période scolaire et chaque lundis soirs ainsi que lors de temps informels lors des vacances.

Nous évaluons notre travail au regard des objectifs de départ et réfléchissons en équipe par la suite à une éventuelle modification du programme, de certaines activités ou encore des méthodes éducatives.

Une fiche d'auto-évaluation est distribuée à chaque membre de l'équipe après chaque période de vacances afin que chacun puisse se rendre compte de ses éventuelles lacunes et/ou erreurs en vue de les corriger lors de futures activités. Les réponses présentées dans la fiche sont alors discutées lors d'entretiens.

Un regard particulier sera posé sur l'enfant en situation de handicap pour repérer les changements générés par la mise en place de leur projet d'accueil.

Seront évalués :

- Sa participation aux activités (active ou passive, durée, etc.)
- Ses émotions (joie, tristesse, colère, etc.) et le comportement lié
- Son rapport à l'autre (enfants et animateurs)
- Ses nouvelles compétences

## ANNEXE

Les annexes du projet pédagogique de chaque vacance scolaire seront ajoutées dans cette partie

*Ci-dessous, le plan de la Maison Pour Tous Centre Social de Bar-sur-Aube (2013)*

